

# Synthèse des outils de gestion des produits phytosanitaires

- d'origine agricole
- d'origine non agricole (urbaine, industrielle, collective et individuelle)



# Produits phytosanitaires d'origine agricole

## 2 niveaux d'approche :

- ✓ **outils permettant de limiter ou réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture**
  - L'agro-environnement, une démarche volontaire
  - La conditionnalité des aides, un volet réglementaire
- ✓ **politique de récupération des PPNU et EVPP,**  
**traitement des effluents et mise aux normes des aires de remplissage**



# Limiter ou réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture

## L'agroenvironnement, une démarche volontaire

- Loi d'orientation de 1999 : crée le 2<sup>ème</sup> pilier  
→ Plan de Développement Rural National (PDRN).



22 mesures dont les «mesures agro-environnementales»



**le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE)**

**=> Contrat Agriculture Durable (CAD)**



# Catalogue national

Action n°8 : « *Modifier les traitements phytosanitaires ...* »

Mesures « régionalisables »

## Catalogue régional

(Par territoires homogènes)

Mesures nationales

Mesures régionales

## Contrat type

(par territoire infra-départemental ou départemental)

**2 enjeux** (parmi 5 dont *qualité et gestion quantitative de l'eau*)

→ cahier de charges du contrat type  
(avec actions pertinentes / enjeux, pouvant être contractualisées)

# Un exemple de CAD

➤ Contrat type « Marais des Baux, marais d'Arles et du Vigueirat » (Bouches-du-Rhône)

➡ enjeux biodiversité et **qualité et gestion quantitative de l'eau**

- Mesure 0802A (Lutte biologique),
  - Mesure 0803A (Couvert herbacé sous cultures ligneuses)
  - Mesure 0804A et 0805A (Remplacer le désherbage chimique par un désherbage mécanique ou mixte)
- 
- Investissements non productifs de revenus concernant la protection de l'environnement et la gestion de l'espace naturel
    - Amélioration de la gestion des effluents ou de la récupération des eaux usées sur des investissements existants
    - Investissement pour la gestion des effluents ou de la récupération des eaux usées



# Autres mesures dans et hors CAD

- MAE « généralisables » : PHAE, Mesure rotationnelle, mesure « tournesol »
- Pratiques respectueuses de l'environnement,  
dont « *mise en place de techniques de production respectueuses de l'environnement pour les productions végétales sous serres, abris, salles de forçage et conteneurs pépinière plein air* »
  - ➔ protection intégrée
  - ➔ protection des ressources en eaux (effluents)
- Documents d'objectifs validés
  - ➔ pour les parcelles agricoles : les mesures prévues dans le Docob => contractualisées dans CAD, avec bonus de 20%
  - ➔ sur parcelles « non agricoles » : cahiers des charges des mesures à contractualiser dans le cadre des Contrats Natura 2000

# Mesures régionales incitatives

- Programme régional d'aide aux investissements des exploitations agricoles destinés à la protection de l'environnement (PACA)

## Matériel éligible

Pour les modifications des techniques culturales et divers :

- ✓ matériel de désherbage non chimique,
- ✓ pulvérisateurs nouvelle génération avec cuve de rinçage et régulateur de débit,
- ✓ désinfection des sols par la vapeur,
- ✓ installations pour la récupération des fonds des cuves des pulvérisateurs de produits phytosanitaires,
- ✓ panneaux récupérateurs de bouillie.



# La conditionnalité des aides : des exigences de 3 ordres

## Un volet réglementaire

- L'application et la conformité à 19 directives et règlements européens
  - ✓ **Directive 91/414, art.3** concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (vise « *une bonne utilisation des produits phytosanitaires* »)
- **Le respect des Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)**
  - ✓ « **mise en place d'une surface minimale en couvert environnemental (SCE)** »
  - ✓ **la Diversité des assolements**
- **Le maintien des pâturages permanents (non appliqué pour l'instant)**



# Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) Produits Phytosanitaires Non Utilisés (PPNU)

## Cadre réglementaire :

- Décret n°2002-540 du 18 avril 2002 :

- EVPP et PPNU : Déchets dangereux
- Récupération et traitement adapté

-Article L541-2 du code de l'environnement :

- Le détenteur d'EVPP est responsable de son élimination

-Arrêté du 04/01/85 abrogé par l'arrêté du 29/07/05 art 5 :

- Fixe les modalités de contrôle des circuits d'élimination de déchets générateurs de nuisances tels que les EVPP.



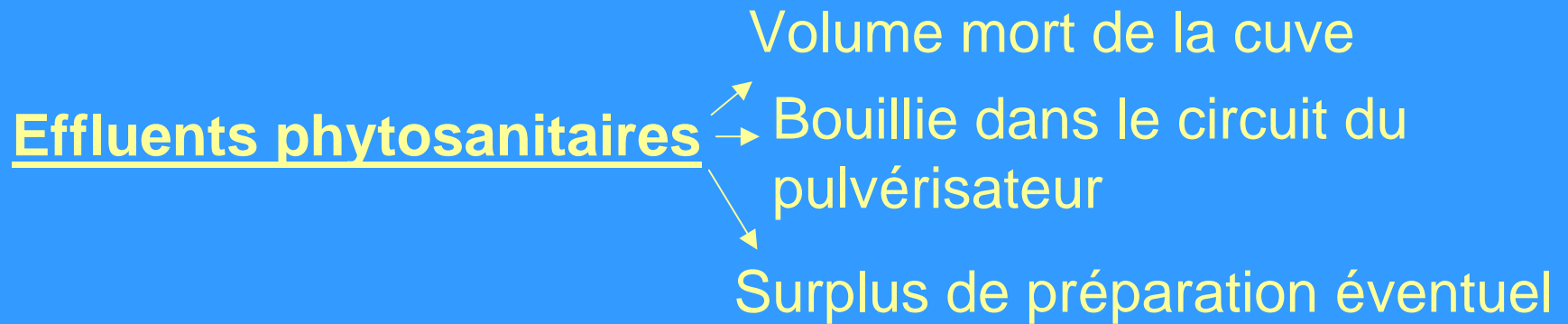
## Objectif et mise en oeuvre :

- ➔ Éliminer durablement les déchets phytosanitaires afin de limiter l'impact des produits chimiques pour l'utilisateur et l'environnement.
- ➔ Mise en œuvre d'une filière pérenne d'élimination dans le cadre d'une démarche volontaire : **A.DI.VALOR**

Région	EVPP	PPNU	Observations
LR	Entre 70 et 130 T	700 T	Pour 2006 : 70 % du gisement de PPNU et 20% du gisement d'EVPP
PACA			
CORSE	6,8 T	30 T	Pour 2005 : 75% du gisement de PPNU



# Récupération - traitement des effluents phytosanitaires et mise aux normes des aires de remplissage :



- **Nouvelle réglementation : Arrêté du 12 septembre 2006**
- **Trois volets**
  - **Aide de remplissage sécurisée**
  - **Rinçage à la parcelle**
  - **Traitement des effluents**



## ➔ Mise en place d'une aire de remplissage

➔ Maîtriser les risques de pollution (surface dure et étanche, système de récupération des eaux d'écoulement et de lavage, clapet anti-retour...)

## ➔ Arrêté du 12 septembre 2006

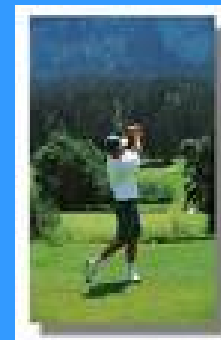
➔ **Rinçage à la parcelle** : 3 étapes pour réduire les risques de pollution jusqu'à 95 % : vider – diluer – revider sur une parcelle déjà traitée

➔ **Traitement des effluents** : Dans l'attente d'un bulletin officiel fixant des normes de traitement, Mise en place d'une expérimentation des différents process avec une base de données nationale évolutive

➔ ***But : évaluer les procédés afin de donner un cadre national aux agriculteurs***



# Produits phytosanitaires d'origine non - agricole



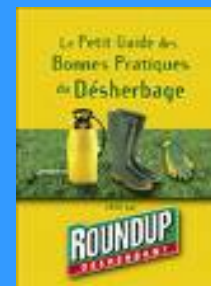
<-> 10% des tonnages

Mais fort impact ZNA : surfaces imperméables,  
mauvaises pratiques d'épandage/dosage

Réglementaire :



Majorité :  
herbicides



- DCE/SDAGE/PIRRP 2005-2008 : changements des pratiques en  
ZNA

- Directive 91/414/CEE : utilisation des produits :  
dosage / conditions d'application

# Collectivités : désherbage espaces verts

Initiative :

ex de Rennes : techniques alternatives



Deux tendances :

- gestion différenciée : entretien différent selon les sites

Sites de prestige  
(mairie...):  
tonte/désherbage



Espaces sauvages :  
(étang, parc...) : végétation  
spontanée

- gestion évolutive durable (ex. Lyon) : amélioration continue  
(3 ans) des pratiques (compostage, paillage, produits  
écolabellisés, choix espèces, protection bio...) / service espace  
vert en Iso 14001



# Transports routiers



PIRRP 2005-2008 : vers un accord cadre entre pouvoirs publics et gestionnaires français des infrastructures routières ?

Ex d'ASF (7500 ha espaces verts : terres-pleins, accotements, aires de repos, talus)

## Conception



## Entretien

Espèces locales, végétation spontanée

plantations denses, désherbage raisonné (-> interventions sélectives pour la sécurité), peu d'insecticides ni fongicides

Achat centralisé : choix produits / profil sanitaire et environnemental



Formation personnel : dosage / protection / réglage / milieu naturel



# Transports ferroviaires

SNCF (50 000 ha) :

Accord cadre en cours entre  
les pouvoirs publics /RFF/ SNCF



→ Réduire les quantités de désherbants utilisés / coût moindre en intrants :

- modernisation trains désherbeurs « intelligents » (détection infrarouge) : adapte le traitement à la vitesse du train et à la surface à traiter

→ Mieux connaître pour mieux traiter :

- traçabilité utilisation des produits  
- base d'info sur application des produits et périmètres de captage

→ Sensibiliser grand public / jardiniers près des voies



# Domestique / loisirs

France : 1 million d'ha cultivés; 14 millions **jardiniers amateurs**

*Pbs : surdosage, pulvérisateurs peu efficaces (80% dans l'air)*



- Associations : Guides bonnes pratiques (ex)
- CT : partenariat pépinières -> sensibiliser à l'achat
- vers un accord cadre entre pouvoirs publics et jardineries ?

**550 GOLFS** / 20 000 ha : charte avec MEDD

+ Étude en cours (FREDEC) : impact phytosanitaires (gazons) sur qualité eaux sur le golf de la Ramée





**Merci de votre attention**  
**L'équipe du Pôles lagunes**  
**méditerranéennes**

